



Question :

Est-ce que la mise en route d'une scie électrique de chantier au moyen d'un bouton poussoir est autorisée ?



Réponse :

La mise en marche d'une scie électrique de chantier ne doit pouvoir s'effectuer que par une action volontaire sur le système de commande. En aucun cas un contact intempestif ne doit pouvoir mettre en route la machine.

Les interrupteurs à levier sont interdits, ceux à bouton poussoir doivent être protégés d'une collerette empêchant tout enclenchement involontaire.

En cas de coupure de courant, la machine ne doit pas redémarrer sans l'intervention de l'utilisateur.
(Commutateur du moteur à déclencheur à sous-tension)

Pour plus de précision : voir la directive 6512 « Equipements de travail » ainsi que la liste de contrôle 67075.